

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1696>



# Pour participer

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Colloque "Collèges ruraux : égalité et territoires" -



Date de mise en ligne : dimanche 1er octobre 2006

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## Qui peut participer ?

Syndiqués, non-syndiqués, personnel d'un collège rural ou non, ce colloque est ouvert à tous les personnels de l'éducation nationale intéressés.

L'autorisation d'absence pour formation syndicale peut être attribuée à tout agent qu'il soit syndiqué ou non.

## Comment participer au colloque ?

1) Pour ceux qui travaillent le jour du stage, déposer au secrétariat de votre établissement une demande d'autorisation d'absence **avant le 29 octobre** (voir modèle ci-dessous (cliquer sur l'icône)). Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

**ATTENTION** : pour les personnels travaillant dans département autre que la Nièvre, il ne faut pas utiliser le modèle ci-dessous mais prendre contact avec la FSU 58 (03 86 21 53 14, [fsu58@fsu.fr](mailto:fsu58@fsu.fr)) ou le SNES 58 (06 07 62 12 97, [snes-nievre@dijon.snes.edu](mailto:snes-nievre@dijon.snes.edu))

*"Un fonctionnaire a droit, chaque année scolaire, à 12 jours d'autorisation d'absence pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire."*

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Demande d'autorisation d'absence**

2) Indispensable pour l'organisation : renvoyer au SNES 58, Bourse du Travail, 2 bis bd P. de Coubertin, 58000 Nevers, le coupon ci-dessous (cliquer sur l'icône) :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Bulletin d'inscription**

A RENVOYER ABSOLUMENT



Fédération Syndicale Unitaire

**S**yndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré